

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES - LIS – DEVISE - SIAU - BONET - JULLIAN SICARD - CURTO - STECKIW

Mrs BORD - PLANTIER – POUDEVIGNE - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER – STASIACZYK - DALVERNY

Absents : Mme ANGER – Mr MOUTON

Absents excusés : Mmes AGULHON MALLIA - Mme PEIRETTI GARNIER - Mrs HUPRELLE – FOFANA

Secrétaire : Mr PLANTIER

D_2024_01: Compte de gestion du Budget annexe Lotissement Cœur de Village 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BORD, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire
Serge BORD



SAINT
JULIEN
LES ROSIERS

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2024

Application agréée E-legalite.com

93_DE-030-213002744-20240404-D_2024_01-0

123 deurs

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 030043

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ALES

ETABLISSEMENT : LOTISSEMENT COEUR DE VILLAGE

31000 - LOTISSEMENT COEUR DE VILLAGE

Exercice 2023

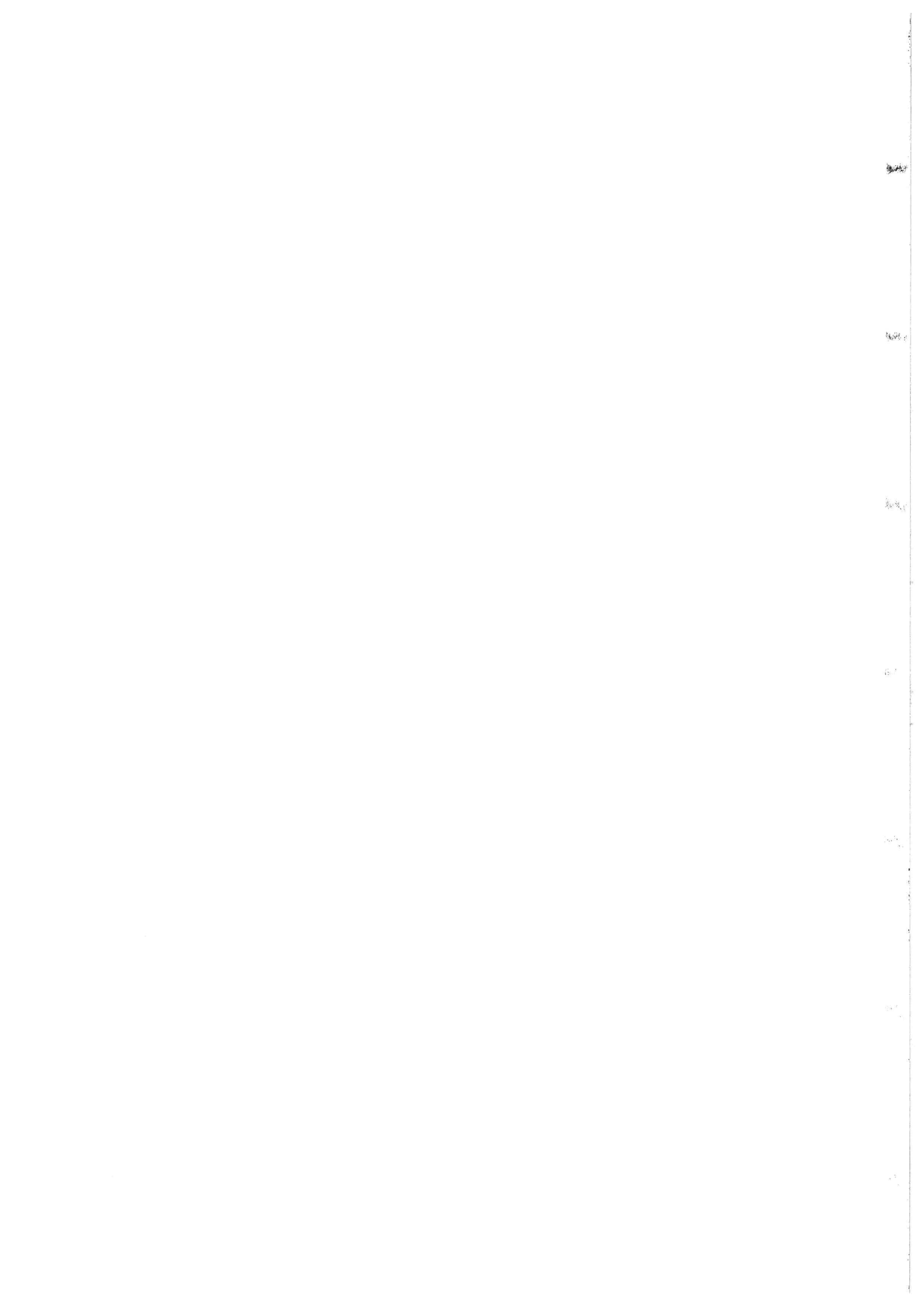
Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	578 181,00	430 923,00	1 009 104,00
Titres de recette émis (b)	429 312,84	430 917,01	860 229,85
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	429 312,84	430 917,01	860 229,85
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	578 181,00	430 923,00	1 009 104,00
Mandats émis (f)	578 172,77	430 917,01	1 009 089,78
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	578 172,77	430 917,01	1 009 089,78
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	148 859,93		148 859,93

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2024

Application agréée E-legalite.com



L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES - LIS – DEVISE - SIAU - BONET - JULLIAN SICARD - CURTO - STECKIW

Mrs BORD - PLANTIER – POUDEVIGNE - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER – STASIACZYK - DALVERNY

Absents : Mme ANGER – Mr MOUTON

Absents excusés : Mmes AGULHON MALLIA - Mme PEIRETTI GARNIER - Mrs HUPRELLE – FOFANA

Secrétaire : Mr PLANTIER

D_2024_02: Compte administratif du budget lotissement Coeur de Village 2023

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PLANTIER, président de la commission des finances, délibérant sur le compte administratif du budget lotissement Coeur de Village de l'exercice 2023 dressé par Monsieur BORD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

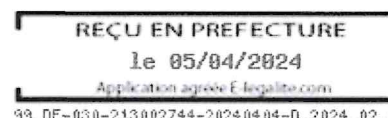
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes
Resultats reportés		70 687,16			0,00	70 687,16
Opération exercice	578 172,77	429 312,84	430 917,01	430 917,01	1 009 089,78	860 229,85
TOTAUX	578 172,77	500 000,00	430 917,01	430 917,01	1 009 089,78	930 917,01
Résultats Clôture		-78 172,77		0,00		-78 172,77
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	578 172,77	500 000,00	430 917,01	430 917,01	1 009 089,78	930 917,01

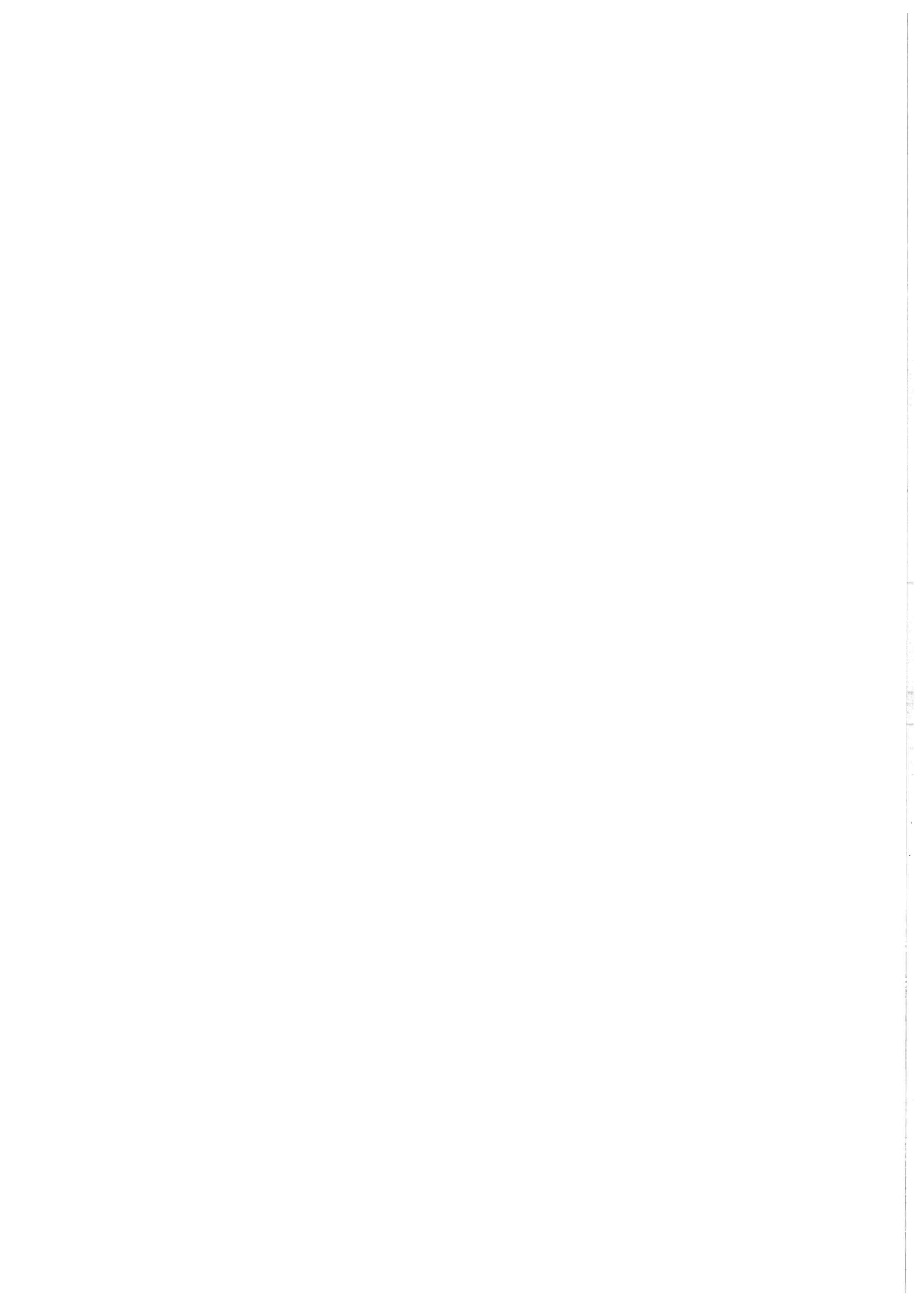
2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité.

Le Président de la Commission des Finances
Eric PLANTIER





IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : **17**
 Nombre de suffrages exprimés : **16**
 VOTES :
 Pour : **16**
 Contre : **0**
 Abstentions : **0**

Date de convocation : **22/03/2024**

Présenté par (1) serge BORD, maire.
 A la salle du conseil municipal, le **04/04/2024**
 serge BORD, maire


Délibéré par l'assemblée (2). réunie en session ordinaire.
 A saint julien les rosiers, le **04/04/2024**
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



Le Maire
serge BORD

AGULHON MALLIA STEPHANIE	
ANGER PASCALE	
BONET EVELYNE	
CRUVELLIER MICHEL	
CURTO VIRGINIE	
DALVERNY FABRICE	
DÉVISE CLAIRE	
FOFANA MORY	
GEORGES ABIBA	
HIGON PATRICK	
HUPRELLE ARNAUD	
JULLIAN SICARD LORRAINE	
LIS DANIELLE	
MARTIN BERNARD	
MOUTON BERNARD	
PEIRETTI GARNIER ANGELIQUE	
PIC PIERRE	
PLANTIER ERIC	
POUDEVIGNE OLIVIER	
SIAU FRANCOISE	
STASIACZYK NOEL	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

STECKIW GERALDINE	
-------------------	---

Certifié exécutoire par (1) serge BORD, maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/04/24, et de la publication le 05/04/24
A st Julien les rosiers, le 05/04/24

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES - LIS – DEVISE - SIAU - BONET - JULLIAN SICARD - CURTO - STECKIW

Mrs BORD - PLANTIER – POUDEVIGNE - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER – STASIACZYK - DALVERNY

Absents : Mme ANGER – Mr MOUTON

Absents excusés : Mmes AGULHON MALLIA - Mme PEIRETTI GARNIER - Mrs HUPRELLE – FOFANA

Secrétaire : Mr PLANTIER

D_2024_03 : Budget annexe Primitif lotissement Cœur de Village 2024

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget annexe du lotissement cœur de village 2024.

Le budget de lotissement s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT		
compte	Libelle	BP 2024	compte	Libelle	BP 2024
D	DEPENSE	81 373,00 €	D	DEPENSE	78 173,00 €
011	Charges a caractère général	3 200,00 €	001	Solde execution d'investissement reporté	78 173,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 173,00 €	R	RECETTE	78 173,00 €
R	RECETTE	81 373,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 173,00 €
70	Produit des services du domaine et ventes diverses	78 179,00 €			
74	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 194,00 €			

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à **81 373 €**

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **78 173 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget 2024 annexe du lotissement cœur de village.

Le Maire
Serge BORD



REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002744-20240404-D_2024_03-D



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 17
 Nombre de suffrages exprimés : 17
 VOTES :
 Pour : 17
 Contre : 0
 Abstentions : 0



Date de convocation : 22/03/2024

Présenté par serge BORD, maire (1),
 A salle du conseil municipal, le 04/04/2024



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A saint julien les rosiers, le 04/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AGULHON MALLIA STEPHANIE	
ANGER PASCALE	
BONET EVELYNE	
CRUVELLIER MICHEL	
CURTO VIRGINIE	
DALVERNY FABRICE	
DEVISE CLAIRE	
FOFANA MORY	
GEORGES ABIBA	
HIGON PATRICK	
HUPRELLE ARNAUD	
JULLIAN SICARD LORRAINE	
LIS DANIELLE	
MARTIN BERNARD	
MOUTON BERNARD	
PEIRETTI GARNIER ANGELIQUE	
PIC PIERRE	
PLANTIER ERIC	
POUDEVIGNE OLIVIER	
SIAU FRANCOISE	

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
STASIACZYK NOEL		
STECKIW GERALDINE		

Certifié exécutoire par serge BORD, maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/04/24, et de la publication le 05/04/24
 A saint julien les rosiers, le 05/04/24

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES - LIS – DEVISE - SIAU - BONET - JULLIAN SICARD - CURTO - STECKIW

Mrs BORD - PLANTIER – POUDEVIGNE - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER – STASIACZYK - DALVERNY

Absents : Mme ANGER – Mr MOUTON

Absents excusés : Mmes AGULHON MALLIA - Mme PEIRETTI GARNIER - Mrs HUPRELLE – FOFANA

Secrétaire : Mr PLANTIER

D_2024_04: Compte de gestion du Budget Général 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BORD, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

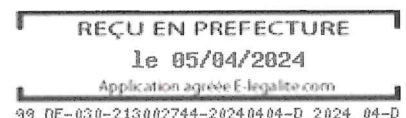
1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

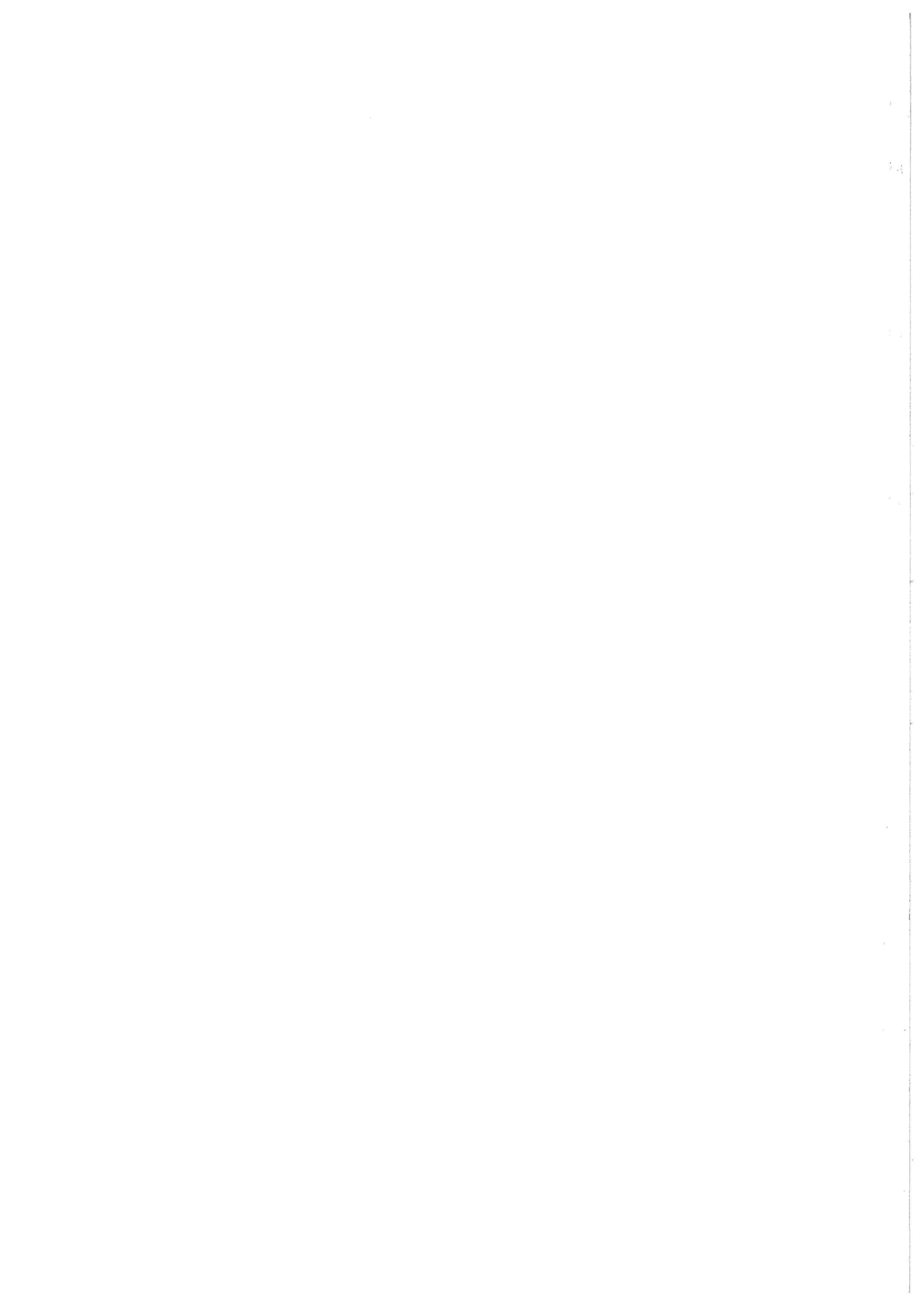
3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire
Serge BORD



99_DE-030-213002744-20240404-D_2024_04-D



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30400 - ST JULIEN LES ROSTERS -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	635 955,86		-1 180 530,04		-544 574,18
Fonctionnement	908 659,98		192 461,45		1 101 121,43
TOTAL I	1 544 615,84		-988 068,59		556 547,25
II - Budgets des services à caractère administratif 31000-LOTISSEMENT COEUR DE VILLAGE					
Investissement	70 687,16		-148 859,93		-78 172,77
Fonctionnement					
Sous-Total	70 687,16		-148 859,93		-78 172,77
TOTAL II	70 687,16		-148 859,93		-78 172,77
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III			-1 136 928,52		478 374,48
TOTAL I + II + III	1 615 303,00				

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2024

Application agréée E.legalite.com

PS 2023

CG-1362023

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 030043

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ALPS

ETABLISSEMENT : ST JULIEN LES ROSIERS -

30400 - ST JULIEN LES ROSIERS -

Exercice 2023

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 527 005,00	3 401 543,00	5 928 548,00
Titres de recette émis (b)	430 547,16	2 570 006,92	3 000 554,08
Réductions de titres (c)		50 510,66	50 510,66
Recettes nettes (d = b - c)	430 547,16	2 519 496,26	2 950 043,42
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 527 005,00	3 401 543,00	5 928 548,00
Mandats émis (f)	1 611 665,20	2 327 034,81	3 938 700,01
Annulations de mandats (g)	588,00		588,00
Depenses nettes (h = f - g)	1 611 077,20	2 327 034,81	3 938 112,01
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		192 461,45	988 068,59
(h - d) Déficit	1 180 530,04		

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2024

Application agréée E-legalite.com

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES - LIS – DEVISE - SIAU - BONET - JULLIAN SICARD - CURTO - STECKIW

Mrs BORD - PLANTIER – POUDEVIGNE - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER – STASIACZYK - DALVERNY

Absents : Mme ANGER – Mr MOUTON

Absents excusés : Mmes AGULHON MALLIA - Mme PEIRETTI GARNIER - Mrs HUPRELLE – FOFANA

Secrétaire : Mr PLANTIER

D_2024_05: Compte administratif du Budget Général 2023

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PLANTIER, président de la commission des finances, délibérant sur le compte administratif du budget général de l'exercice 2023 dressé par Monsieur BORD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

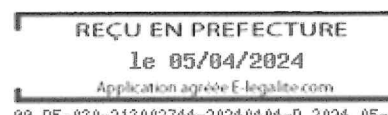
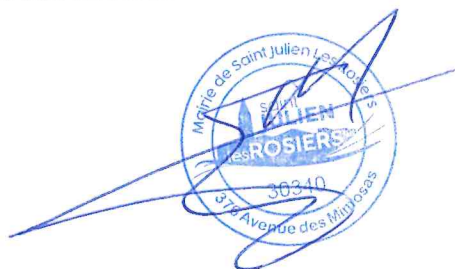
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes
Resultats reportés		635 955,86		908 659,98	0,00	1 544 615,84
Opération exercice	1 611 077,20	430 547,16	2 327 034,81	2 519 496,26	3 938 112,01	2 950 043,42
TOTAUX	1 611 077,20	1 066 503,02	2 327 034,81	3 428 156,24	3 938 112,01	4 494 659,26
Résultats Clôture		-544 574,18		1 101 121,43		556 547,25
Restes à réaliser	501 450,00	281 364,00			501 450,00	281 364,00
TOTAUX CUMULES	2 112 527,20	1 347 867,02	2 327 034,81	3 428 156,24	4 439 562,01	4 776 023,26

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité.

Le Président de la Commission des Finances
Eric PLANTIER



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 17
 Nombre de suffrages exprimés : 16
 VOTES :
 Pour : 16
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 22/03/2024




Le Maire
Serge BORD

Présenté par (1) serge BORD, maire.
 A salle du conseil municipal, le 04/04/2024
 serge BORD, maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A saint julien les rosiers, le 04/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AGULHON MALLIA Stéphanie	
ANGER Pascale	
BONET Evelyne	
CRUVELLIER Michel	
CURTO Virginie	
DALVERNY Fabrice	
DEWISE Claire	
FOFANA Mory	
GEORGES Abiba	
HIGON Patrick	
HUPRELLE Arnaud	
JULLIAN SICARD Lorraine	
LIS Danielle	
MARTIN Bernard	
MOUTON Bernard	
PEIRETTI GARNIER Angélique	
PIC Pierre	
PLANTIER Eric	
POUDEVIGNE Olivier	
SIAU Françoise	
STASIACZYK Noël	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

STECKIW Géraldine	
-------------------	---

Certifié exécutoire par (1) serge BORD, maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/04/24, et de la publication le 05/04/24
A SAINT JULIEN LES ROSIERS, le 05/04/24

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES - LIS – DEVISE - SIAU - BONET - JULLIAN SICARD - CURTO - STECKIW

Mrs BORD - PLANTIER – POUDEVIGNE - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER – STASIACZYK - DALVERNY

Absents : Mme ANGER – Mr MOUTON

Absents excusés : Mmes AGULHON MALLIA - Mme PEIRETTI GARNIER - Mrs HUPRELLE – FOFANA

Secrétaire : Mr PLANTIER

D_2024_06 Affectation des résultats 2023-budget général

Vu les dispositions des articles L2311-5 et R2311-12 du code général des collectivités territoriales,

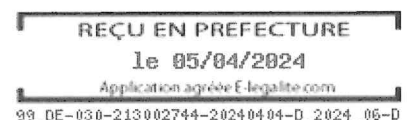
Mr le Maire précise que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, corrigé du solde des restes à réaliser d'investissement.

Vu le compte administratif de l'exercice 2023 du budget général approuvé par les délibérations précédentes, il est proposé à l'assemblée d'intégrer les sommes ci-dessous dans le **Budget général** 2024 de la manière suivante:

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Section de fonctionnement	
a) Résultat de l'exercice	192 461.45 €
b) Résultat antérieur	908 659.98 €
c) Résultat à affecter (c=a+b)	1 101 121.43 €
Section d'investissement	
d) Résultat de l'exercice	- 1 180 530.04 €
e) Résultat antérieur	635 955.86 €
f) Solde d'exécution cumulé (f=d+e) (D001)	- 544 574.18 €
g) Excédent d'investissement (R001)	0.00 €
h) Solde des restes à réaliser	- 220 086.00 €
i) Besoin de financement (i=f+h)	546 775.04 €
Affectation (=c)	1 101 121.43 €
1) Affectation en réserves en section d'investissement (R1068) (au minimum pour la couverture du besoin de financement (h))	1 101 121.43 €
2) Report en section de fonctionnement (R002)	0.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité d'affecter le résultat comme ci-dessus.

Le Maire
Serge BORD



99_DE-030-213 002744-2024 04 04-D_2024_06-D

Date de mise en ligne sur le site de la commune (www.saintjulienlesrosiers.fr) le 05/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES - LIS – DEVISE - SIAU - BONET - JULLIAN SICARD - CURTO - STECKIW

Mrs BORD - PLANTIER – POUDEVIGNE - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER – STASIACZYK - DALVERNY

Absents : Mme ANGER — Mr MOUTON

Absents excusés : Mmes AGULHON MALLIA - Mme PEIRETTI GARNIER - Mrs HUPRELLE – FOFANA

Secrétaire : Mr PLANTIER

D_2024_07 : Budget primitif Budget Général 2024

Vu l'état des indemnités des élus 2023

Monsieur le Maire détaille au Conseil Municipal les différents chapitres du budget primitif 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
compte	Libelle	BP 2024
D	DEPENSE	2 600 893,00 €
011	Charges a caractère général	619 451,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 377 953,00 €
65	Autres Charges de gestion courante	197 767,00 €
66	Charges Financières	55 500,00 €
67	Charges Spécifiques	2 500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	341 686,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 036,00 €
R	RECETTE	2 600 893,00 €
013	Atténuations de charges	29 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	167 074,00 €
73	Impôts et taxes	446 000,00 €
731	Fiscalité locale	1 379 587,00 €
74	Dotations et participations	481 546,00 €
75	Autres produits de gestion courante	97 676,00 €
76	Produits Financiers	10,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
compte	Libelle	BP 2024
D	DEPENSE	4 744 516,00 €
001	Solde d'execution de la section d'investissement	544 575,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	192 500,00 €
20	Immobilisations corporelles	67 500,00 €
21	Immobilisations incorporelles	96 300,00 €
23	Immobilisations en cours	3 840 841,00 €
26	Participations et immobilisations financières	300,00 €
R	RECETTE	4 744 516,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	341 686,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	11 000,00 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 036,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 386 575,00 €
13	Subventions d'investissement	1 686 262,00 €
1641	Emprunts et dettes assimilées	1 312 957,00 €

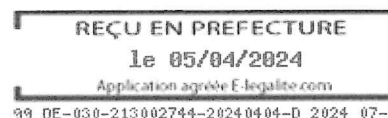
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

- approuve le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

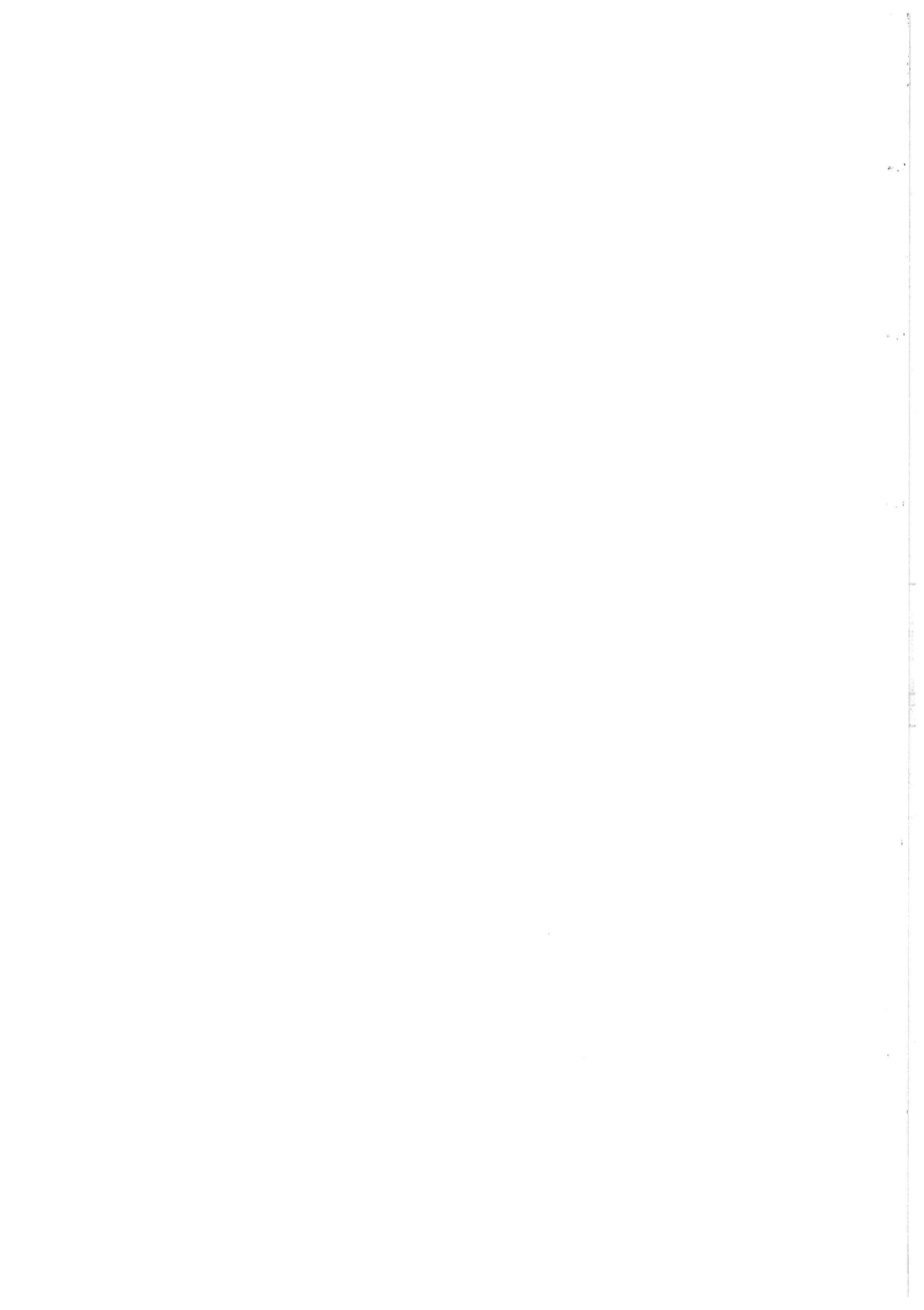
Section de fonctionnement	2 600 893.00 €
Section d'investissement	4 744 516.00 €
Total	7 339 690.00 €

Le Maire
Serge BORD



99_DE-030-213002744-2024.04.04-D_2024_07-D

Date de mise en ligne sur le site de la commune (www.saintjulienlesrosiers.fr) le 05/04/2024



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 17
 Nombre de suffrages exprimés : 17
 VOTES :
 Pour : 17
 Contre : 0
 Abstentions : 6

Date de convocation : 22/03/2024





Présenté par serge BORD, maire (1),
 A salle du conseil municipal, le 04/04/2024

Délibéré par l'assemblée le conseil municipal(2), réunie en session ordinaire
 A saint julien les rosiers, le 04/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante le conseil municipal (2),(3).

AGULHON MALLIA Stéphanie	
ANGER Pascale	
BONET Evelyne	
CRUVELLIER Michel	
CURTO Virginie	
DALVERNY Fabrice	
DEVISE Claire	
FOFANA Mory	
GEORGES Abiba	
HIGON Patrick	
HUPRELLE Arnaud	
JULLIAN SICARD Lorraine	
LIS Danielle	
MARTIN Bernard	
MOUTON Bernard	
PEIRETTI GARNIER Angélique	
PIC Pierre	
PLANTIER Eric	
POUDEVIGNE Olivier	
SIAU Françoise	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

STASCIACZYK Noël	
STECKIW Géraldine	

Certifié exécutoire par serge BORD, maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/04/2024, et de la publication le 05/04/2024
 A saint julien les rosiers, le 05/04/2024

- (1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
- (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES - LIS – DEVISE - SIAU - BONET - JULLIAN SICARD - CURTO - STECKIW

Mrs BORD - PLANTIER – POUDEVIGNE - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER – STASIACZYK - DALVERNY

Absents : Mme ANGER – Mr MOUTON

Absents excusés : Mmes AGULHON MALLIA - Mme PEIRETTI GARNIER - Mrs HUPRELLE – FOFANA

Secrétaire : Mr PLANTIER

D_2024_08 Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024

Vu les investissements à effectuer et la situation budgétaire de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer, pour 2024 les taux d'imposition à l'identique de ceux de 2023 comme suit.

Foncier Bâti	:	37.71 %
Foncier Non Bâti	:	57.27 %
Taxe Habitation	:	11.25 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition et décide de fixer les taux d'imposition, pour 2024, comme énoncé ci-dessus.

Le Maire
Serge BORD



Date de mise en ligne sur le site de la commune (www.saintjulienlesrosiers.fr) le 05/04/2024

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE : 274 SAINT JULIEN LES ROSIERS
ARRONDISSEMENT : 30 ALES
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DALES

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024
ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	3 278 953	37,71	118,27	3 468 000	1 307 783	37,71	1 307 783
Taxe foncière non bâties (TFNB)	19 411	57,27	168,53	19 600	11 225	57,27	11 225
Taxe d'habitation (TH)	242 471	11,25	51,64	193 600	21 780	11,25	21 780
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	1 340 788		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total soustrait 8	37,71		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1 340 788 =	57,27		
Taxe d'habitation (TH)	1 340 788	11,25		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			3 265	0	0	-157 389	-154 124

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
1 340 788		-154 124		1 186 664

À NIMES

Le 07 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,

FREDERIC GUIN

DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture,

Le 05/04/2024

Pour la Direction des Finances



Feuillelet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération des conseils municipaux.

Annex D-2024-08

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES - LIS – DEVISE - SIAU - BONET - JULLIAN SICARD - CURTO - STECKIW

Mrs BORD - PLANTIER – POUDEVIGNE - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER – STASIACZYK - DALVERNY

Absents : Mme ANGER – Mr MOUTON

Absents excusés : Mmes AGULHON MALLIA - Mme PEIRETTI GARNIER - Mrs HUPRELLE – FOFANA

Secrétaire : Mr PLANTIER

D_2024_09: Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2023

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur le Maire présente au conseil municipal le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le territoire de la commune en 2023

Budget de la commune

Acquisitions immobilières - Dépenses

- Terrain cadastré section AI n° 212 (1417 m2) N°AC-2023-01, terrain pour le projet cantine à proximité immédiate de l'école maternelle, pour un montant de 31 414,16 €
- Terrain cadastré section AI n° 12 (2695 m2) N°AC-2023-02, Terrain zone «La Carrierasse», pour un montant de 50 012,73 €

Cessions immobilières - Recettes

NEANT

Budget « Lotissement Cœur de Village»

Acquisitions immobilières - Dépenses

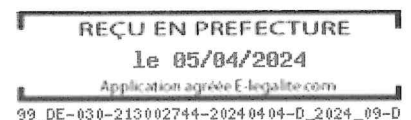
NEANT

Cessions immobilières - Recettes

- Terrain cadastré section AI n°196 (208 m2), macro lot 6 pour la construction d'une maison abordable, pour un montant de 29 120 €
- Terrain cadastré section AI n°198 (136 m2), macro lot 8 pour la construction d'une maison abordable, pour un montant de 19 040 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce bilan et décide de l'annexer aux comptes administratifs 2023.

Le Maire
Serge BORD



Date de mise en ligne sur le site de la commune (www.saintjulienlesrosiers.fr) le 05/04/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES - LIS – DEVISE - SIAU - BONET - JULLIAN SICARD - CURTO - STECKIW

Mrs BORD - PLANTIER – POUDEVIGNE - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER – STASIACZYK - DALVERNY

Absents : Mme ANGER – Mr MOUTON

Absents excusés : Mmes AGULHON MALLIA - Mme PEIRETTI GARNIER - Mrs HUPRELLE – FOFANA

Secrétaire : Mr PLANTIER

D_2024_10 : Modification du tableau des effectifs des emplois communaux

Vu la délibération du Conseil Municipal N°D-2023- du 8 décembre 2023 fixant les effectifs des emplois communaux,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets n° 2005-1344,1345 et 1346 du 28 octobre 2005 et les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment l'article L313-1,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, et de Mr l'adjoint délégué aux ressources humaines, qui font part de la nécessité de faire évoluer certains postes avec notamment la création d'un poste fonctionnel de directeur général des services qui aura pour mission de diriger, sous l'autorité du Maire, l'ensemble des services et d'en coordonner l'organisation.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

Article 1 : Les effectifs du personnel communal sont ainsi modifiés

Filière Administration

Cadre d'emploi	Grade du cadre- TC ou TNC	Nombre
Attache Territorial	Attaché	1
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	2
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	4
Emploi fonctionnel de direction- catégorie A	DGS des communes de 2000 habitants à 10 000 habitants- TC	1

Filière Animation

Cadre d'emploi	Grade du cadre- TC ou TNC	Nombre
Adjoint d'Animation	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} Classe	1

REÇU EN PREFECTURE
Le 05/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Filière Culturelle

Cadre d'emploi	Grade du cadre- TC ou TNC	Nombre
Adjoint territoriaux du patrimoine	Agent territoriaux du patrimoine	1

Filière Technique

Cadre d'emploi	Grade du cadre- TC ou TNC	Nombre
Technicien	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1
	Technicien	1
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal dont 1 à TNC de 31h30	2
Agent Technique	Adjoint technique dont, 1 poste à 20h00, 1 poste à TNC de 30 H00, 1 poste à 28h00	8
	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe dont 1 à TNC de 34h00	3
	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe dont 1 à TNC de 30h00, 1 à TNC de 22h30, 1 à TNC 22h00	6

Filière Sanitaire et Social

Cadre d'emploi	Grade du cadre- TC ou TNC	Nombre
ATSEM	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	3

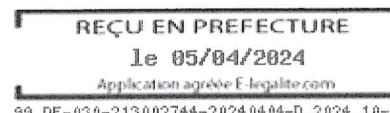
Filière Police

Cadre d'emploi	Grade du cadre- TC ou TNC	Nombre
Chef de service police municipale	Chef de service de police municipale	1

Article 2 : La présente délibération prendra effet au 1^{er} avril 2024.

Article 3 : Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et grades ainsi créés et aux charges sociales et impôts s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Le Maire
Serge BORD



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES - LIS – DEVISE - SIAU - BONET - JULLIAN SICARD - CURTO - STECKIW

Mrs BORD - PLANTIER – POUDEVIGNE - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER – STASIACZYK - DALVERNY

Absents : Mme ANGER – Mr MOUTON

Absents excusés : Mmes AGULHON MALLIA - Mme PEIRETTI GARNIER - Mrs HUPRELLE – FOFANA

Secrétaire : Mr PLANTIER

D_2024_11: Convention de partenariat avec Centre Social Le Kiosque et la commune de Saint Julien les Rosiers

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de renouveler le partenariat avec le Centre Social Le Kiosque pour un projet social partagé avec les habitants de Saint Julien les Rosiers et pour cela, de travailler à une meilleure coordination.

L'association Centre Social Le Kiosque est une structure reconnue depuis 1998 pour ses actions sociales, culturelles et éducatives auprès des familles, des jeunes et des associations. A ce titre, elle bénéficie de l'agrément « d'association d'éducation et de jeunesse populaire » délivré par la direction de la cohésion Sociale et de l'agrément de « Centre Social » délivré par la Caisse d'Allocations Familiales du Gard depuis janvier 2004.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de partenariat avec le Centre Social le Kiosque ayant pour objectif :

- de rassembler les habitants dans une dynamique d'appartenance citoyenne et solidaire,
- contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles permettant une réelle prévention des difficultés, souffrance et isolement des personnes,
- créer des liens de solidarité, particulièrement entre les générations,
- créer des interactions entre les associations et les personnes,
- favoriser la vie associative,
- mettre en place et animer des espaces conviviaux ouverts à tous, où pourront se développer les projets et les actions,
- participer, animer, mettre en place les réflexions de tous ordres qui concernent le développement local sur la commune de Saint Julien les Rosiers.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002744-20240404-D_2024_11-0

La commune s'engage par ailleurs à financer le Centre Social Le kiosque dans deux catégories d'actions :

- action ciblée spécifique ou à destination de certaines catégories de public subventionnée en fonction des bilans financiers et d'activités produits par le Kiosque (« Bouge tes vacances », « Mercredis Multisports ») et au prorata du nombre d'enfants de la commune de saint julien les rosiers qui en bénéficie et plafonné à 3 500 € maximum.
- action d'animation globale fixée à 7.500 € à verser en deux annuités.

Cette convention sera valable jusqu'au 31 décembre 2024 et sera renouvelée après réunion des partenaires pour la validation du nouveau projet social 2025.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le Maire
Serge BORD



Date de mise en ligne sur le site de la commune (www.saintjulienlesrosiers.fr) le 05/04/2024



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES - LIS – DEVISE - SIAU - BONET - JULLIAN SICARD - CURTO - STECKIW

Mrs BORD - PLANTIER – POUDEVIGNE - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER – STASIACZYK - DALVERNY

Absents : Mme ANGER – Mr MOUTON

Absents excusés : Mmes AGULHON MALLIA - Mme PEIRETTI GARNIER - Mrs HUPRELLE – FOFANA

Secrétaire : Mr PLANTIER

D_2024_12: Subvention au Centre Social Le Kiosque pour les activités « Bouge tes vacances » et « Mercredis malins »

Vu la délibération du 30 mars 2023 N° D_2023_05 concernant la convention de partenariat entre le Centre social « Le Kiosque » et la mairie de Saint Julien les Rosiers pour l'année 2023,

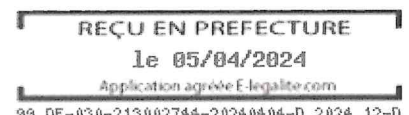
Vu le bilan financier des activités « mercredis malins » et « Bouge tes vacances » présenté par le Centre Social « Le kiosque » pour l'année 2023,

Monsieur le Maire propose comme convenu dans la convention de verser une subvention de 3500 € pour financer ces activités.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'exposé de Monsieur le Maire et décide de verser une subvention exceptionnelle de 3500 € au Centre Social « Le kiosque ».

La somme nécessaire sera prise au budget 2024, article 65748.

Le Maire
Serge BORD



99_DE-030-213002744-20240404-D_2024_12-D



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES - LIS – DEVISE - SIAU - BONET - JULLIAN SICARD - CURTO - STECKIW

Mrs BORD - PLANTIER – POUDEVIGNE - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER – STASIACZYK - DALVERNY

Absents : Mme ANGER – Mr MOUTON

Absents excusés : Mmes AGULHON MALLIA - Mme PEIRETTI GARNIER - Mrs HUPRELLE – FOFANA

Secrétaire : Mr PLANTIER

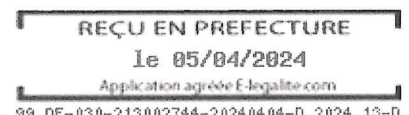
D_2024_13 : Subvention 2023 aux associations

Le conseil municipal, sur proposition de Mr le Maire, décide à l'unanimité de fixer le montant de la subvention d'activité pour l'année 2023 à 300 € aux associations ci-dessous qui ont déposé un dossier complet, à savoir :

- Les jardins familiaux de Tribes
- Karaté EC2K
- Association Sports, Culture et Loisirs
- Danse et sourire
- La main au panier
- Yoga bien être
- Gym volontaire
- Saint Julien en Vadrouille
- Comité des Fêtes « St Julien en Fête »
- Ronde des deux saints

La somme nécessaire sera prise à l'article 65748 du budget 2024.

Le Maire
Serge BORD



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES - LIS – DEVISE - SIAU - BONET - JULLIAN SICARD - CURTO - STECKIW

Mrs BORD - PLANTIER – POUDEVIGNE - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER – STASIACZYK - DALVERNY

Absents : Mme ANGER – Mr MOUTON

Absents excusés : Mmes AGULHON MALLIA - Mme PEIRETTI GARNIER - Mrs HUPRELLE – FOFANA

Secrétaire : Mr PLANTIER

D_2024_14 : Subvention exceptionnelle à l'APE

Mr le maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'Association de Parents d'Elèves pour l'ensemble des activités extrascolaires proposées cette année scolaire (animations diverses, sorties scolaires.....)

Mr le maire précise qu'il convient de verser une subvention de 5 624 € pour financer une partie des activités de l'association des parents d'élèves.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 5 624 € à l'association APE

La somme nécessaire sera prise à l'article 65748 du budget 2024.

Le Maire
Serge BORD



Date de mise en ligne sur le site de la commune (www.saintjulienlesrosiers.fr) le 05/04/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002744-2024.04.04-D_2024_14-D

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES - LIS – DEVISE - SIAU - BONET - JULLIAN SICARD - CURTO - STECKIW

Mrs BORD - PLANTIER – POUDEVIGNE - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER – STASIACZYK - DALVERNY

Absents : Mme ANGER – Mr MOUTON

Absents excusés : Mmes AGULHON MALLIA - Mme PEIRETTI GARNIER - Mrs HUPRELLE – FOFANA

Secrétaire : Mr PLANTIER

D_2024_15 : Acquisition des parcelles AD N°102-104-107-109-112 d'un total de 433 m2 propriété des consorts LE CHENE- CHEMIN DE LARIASSE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un plan cadastral faisant ressortir les parcelles AD N°102-104-107-109-112 en marge du chemin de Lariasse, et précise que l'acquisition de ces espaces permettra de créer une plate forme pour le trie sélectif et permettra également le passage d'une canalisation pluviale nécessaire à la zone,

Les parcelles AD n°102-104-107-109-112 de forment au total une superficie de 433 m2 appartenant au consorts LE CHENE

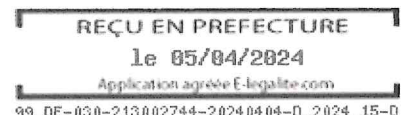
Monsieur le Maire fait part qu'il a obtenu, des consorts LE CHENE , la promesse de vente à l'euro symbolique pour l'ensemble de ces parcelles et demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers décide à l'unanimité :

- d'acquérir aux conditions énoncées ci-dessus, les parcelles AD n°102-104-107-109-112 à l'euro symbolique,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes notariés afférents à cette opération qui seront à la charge de la commune.

Le Maire
Serge BORD



99_DE-030-213002744-2024.04.04-D_2024_15-D

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORD, Maire.

Présents : Mmes GEORGES - LIS – DEVISE - SIAU - BONET - JULLIAN SICARD - CURTO - STECKIW
Mrs BORD - PLANTIER – POUDEVIGNE - HIGON – MARTIN - PIC – CRUVELLIER – STASIACZYK - DALVERNY

Absents : Mme ANGER – Mr MOUTON

Absents excusés : Mmes AGULHON MALLIA - Mme PEIRETTI GARNIER - Mrs HUPRELLE – FOFANA

Secrétaire : Mr PLANTIER

D_2024_16: Acquisition des parcelles AT N°138-142 d'un total de 214 m2 propriété des consorts MARTINEZ

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un plan cadastral faisant ressortir les parcelles AT n° 138-142 en marge du chemin de Granaudy, et précise que l'acquisition de ces espaces permettront de créer une plate forme de retournement pour les véhicules.

Les parcelles AT n°138 de 107 m², AT n°142 de 107 m² forment au total une superficie de 214 m2 appartenant au consorts MARTINEZ

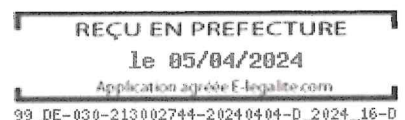
Monsieur le Maire fait part qu'il a obtenu, des consorts MARTINEZ, la promesse de vente à l'euro symbolique pour l'ensemble de ces parcelles et demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de Saint Julien les Rosiers décide à l'unanimité

- d'acquérir aux conditions énoncées ci-dessus, les parcelles AT n°138-142 à l'euro symbolique,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes notariés afférents à cette opération qui seront à la charge des consorts MARTINEZ

Le Maire
Serge BORD



99_DE-030-213 002744-2024 04 04-D_2024_16-D

